

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00539 Numéro SIREN : 834 169 211 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2022 sous le numéro de dépôt 413

BILAN SYNTHETIQUE

SAS A2C

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ACTIF	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019	Valeur au	Variation N/N-1
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	83 229	83 229		
Total actif immobilisé	83 229	83 229		
Stocks et encours				
Avances & acomptes versés				
Créances clients				
Créances sociales				
Créances fiscales				
Autres créances				
Capital souscrit appelé - non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	318	2 292		-1 974 -86,12
Charges constatées d'avance				
Total actif circulant	318	2 292		-1 974 -86,12
Ch. à répartir sur plusieurs exe.				
Primes de remboursement empr.				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	83 547	85 521		-1 974 -2,31
PASSIF				
Capital social	6 000	6 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserves/ report à nouveau/ écarts	-1 771	-1 166		-605 51,84
Résultat de l'exercice	-2 619	-605		-2 015 333,26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	1 937	1 292		646 50,00
Total capitaux propres	3 547	5 521		-1 974 -35,75
Autres fonds propres				
Provisions				
Dettes financières	80 000	80 000		
Avances & acomptes reçus				
Dettes fournisseurs				
Dettes sociales				
Dettes fiscales				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total dettes	80 000	80 000		
Écarts conversion passif				
TOTAL PASSIF	83 547	85 521		-1 974 -2,31

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SAS A2C

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 974		-230		2 204	957,23
Impôts, taxes et versements assimilés			189		-189	-100,00
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 974		-41		2 015	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 974		41		-2 015	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE SUITE

SAS A2C

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-1 974		41		-2 015	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	646		646			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	646		646			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-646		-646			
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS						
TOTAL DES CHARGES	2 619		605		2 015	333,26
Bénéfice ou Perte	-2 619		-605		-2 015	-333,26

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

A2C

SAS au capital de 6 000 euros
20 Rue Pasteur - Z.I. de Garban
81990 PUYGOUZON
834 169 211 RCS ALBI

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2022

Le 6 Janvier deux-mille-vingt-deux, à 17h10, au cabinet SCAVOCAT, 8 rue de Genève 81000 ALBI, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Christophe MUNICO, assiste à l'assemblée et préside la séance en sa qualité de Président associé.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 4 000 sur 6 000 actions, de sorte que le quorum est atteint.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions règlementées.

Le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- [...]
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de Gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 2 619,39 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 619,39 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 2 619,39 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit (-) 2 619,39 euros
Solde du report à nouveau : (-) 4 390,26 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 547,14 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des deux précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[...]

QUATRIEME RESOLUTION – Pouvoirs en vue d’accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h25.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:

3FF16F79799A4C9...